



LA LETTRE DE LA FPN

FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

Directeur de la publication : B. Garnier
38, rue de la Fresnaye, 14123 Cormelles-le-Royal
<http://federation-pupilles.fr>

La FPN est affiliée à la Fédération nationale André Maginot, groupement 252

N° 11 - Janvier 2018

Éditorial

1917-2017 : UN CENTENAIRE TOUT EN SYMBOLES

2017-2018 : E. MACRON EN MARCHÉ ARRIÈRE

Chers amis,

Un éditorial se doit d'être court mais vous trouverez dans le corps de cette nouvelle *Lettre de la FPN* le détail, présenté par thèmes, de ce qui suit.

1917 - 2017

Force est de reconnaître que la commémoration du centenaire du statut de pupille de la Nation a été plus importante que nous ne pouvions l'espérer. L'ensemble des pupilles ou vos représentants ont été conviés à différentes manifestations. Les principales :

- Paris : 14 juillet, place de la Concorde
10 novembre, séminaire
11 novembre, Arc de Triomphe et palais de l'Élysée
- Dans les départements : 11 novembre
réunions dédiées

Au cours de ces manifestations, nous avons tous, entendez les dirigeants et adhérents de la FPN, mais aussi ceux des deux autres grandes Fédérations, présenté nos revendications à Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, à Monsieur Édouard Philippe, Premier Ministre, à Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État en charge des ACVG. Pour ce qui concerne la FPN, nous les avons présentées oralement le 14 juillet et le 11 novembre. Plus encore, le 11 novembre,

à l'Élysée, nous avons remis à Monsieur le président de la République, en mains propres, une lettre, intitulée « Adresse à... », synthétisant nos revendications

Bref, les plus hautes autorités de l'État ont été interpellées quant à la discrimination qui frappe la majorité d'entre-nous, ont été sollicitées afin d'obtenir ne serait-ce qu'un début de concertation.

2017 - début 2018

Tout cela pour quel résultat ? Aucun.

Pire, j'ai reçu, au début de cette année 2018, un courrier de la présidence qui reprend tous les arguments qui nous sont traditionnellement opposés, même le plus imbécile comme le fait que notre parent survivant ou notre tuteur a reçu une pension jusqu'à notre majorité, comme si ce n'était pas majoritairement le cas des bénéficiaires des décrets de 2000 et de 2004.

Tout est-il perdu avec un **Président-fondateur d'En Marche** qui se satisfait et veut s'en tenir à des reconnaissances symboliques, qui, au lieu d'aller de l'avant, a **enclanché le marché arrière** ? NON.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, une leur d'espoir est apparue au Sénat lors de la

Comment les Parlementaires voient les Pupilles : pages 14 à 16

discussion du budget 2018. Contre l'avis du Gouvernement, un amendement qui proposait d'indemniser les orphelins des Résistants non bénéficiaires du décret de 2004 était adopté par les sénateurs de gauche et de droite.

Certes cela ne concernait qu'une partie d'entre nous, certes cet amendement a été repoussé en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, mais c'est la première fois qu'une des deux assemblées émet un vote favorable à une proposition d'extension du décret de 2004.

Il nous appartiendra de remercier les Sénateurs qui ont voté pour cet amendement, et l'ensemble des Parlementaires qui nous soutiennent. Nous rappellerons aux autres Parlementaires que nous serons extrêmement vigilants quant à leurs votes à venir sur les

amendements qui, nous en sommes persuadés, reviendront en discussion lors du prochain budget, sans oublier les propositions de lois spécifiques.

Nous menons un combat que rien ne nous fera abandonner, il ne peut y avoir des pupilles de première classe et des pupilles de seconde classe, comme Jean-Paul Kirmann aime souvent se qualifier et qualifier beaucoup d'entre-nous.

En ce début d'année, permettez-moi, avec l'ensemble du conseil d'administration, de vous présenter, à vous et vos familles, une excellente année 2018, sans oublier une bonne année à vos associations et à notre fédération.

Bernard GARNIER
Président de la FPN

2017 : L'ANNÉE DES SYMBOLES

Paris : 30 juin

Le 30 juin, Madame Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONACVG, a convié six représentants des trois fédérations de pupilles (FPN, Fils des morts pour la France, ANPNOGD) à une réunion destinée à organiser les manifestations prévues les 10 et 11 novembre pour la commémoration du Centenaire du statut de pupille de la Nation. Madame Antoine était accompagnée de quatre hauts fonctionnaires, dont Monsieur Daniel Arnaud qui dirige, à Caen, le Département des droits à réparation (c'est ce service qui traite les demandes d'indemnisation et propose au Premier ministre le rejet ou l'acceptation). MM. Jean-Paul Kirmann et Bernard Garnier représentaient la FPN.

En vérité, cette réunion était seulement destinée à nous présenter le programme préparé par l'ONACVG. Madame Antoine ne put éviter d'évoquer les décrets de 2000 et 2004. Un long couplet nous fut servi sur les difficultés d'interprétation et d'application du décret de 2004. Rien sur une éventuelle ex-

tension. Redoutant probablement que nous ne boycottions, d'une manière ou d'une autre, « sa réunion de commémoration », tout juste proposa-t-elle que Bernard Garnier rédige et lui remette **un rapport avec des « propositions raisonnables »**. Rapport qui pouvait être élaboré en concertation avec Monsieur Arnaud, fort compétent sur le sujet et présentant l'avantage de résider à Caen.

Cependant, à au moins deux reprises, Madame Antoine précisa bien qu'il s'agissait d'une initiative personnelle, qu'elle n'était en rien missionnée par sa ministre de tutelle. Toutefois, elle s'engageait à faire suivre ce rapport au ministère, voire aussi à un conseiller de Monsieur Macron.

Pendant la réunion, la FPN proposa, sur la base d'une idée de Daniel Vautier, vice-président, qu'**un timbre du Centenaire** soit émis. Madame Antoine opposa un refus catégorique. Son administration faisait éditer une médaille commémorative, c'était amplement suffisant.

Après la réunion

Les trois Fédérations sont particulièrement conscientes :

- que la proposition de rapport est une tentative pour nous amadouer ;

- que notre premier objectif sera de dénombrer le nombre de pupilles non indemnisés, base de toute discussion sérieuse ;

- qu'il conviendra d'approfondir notre position commune quant à nos revendications.

Timbre

La FPN se peut se résoudre à abandonner l'idée d'un **timbre du Centenaire**. Daniel Vautier est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires à une émission « privée », Jean-Paul Kirmann se chargeant de la difficile recherche d'une image exempte de droits.

Ces démarches vont aboutir rapidement puisque deux mois plus tard nous avons « notre » timbre du Centenaire.

Certes, il ne peut être acheté à la poste, certes il faut passer par l'intermédiaire de la Fédération, certes il ne concerne que les « lettres vertes », certes il est environ 30 centimes plus cher que le timbre « normal équivalent », mais ce timbre existe. Vous devez être nombreux à avoir reçu un courrier de votre association départementale ou régionale utilisant ledit timbre. Le timbre reproduit ci-dessous.



Ce timbre n'est pas en vente dans les bureaux de poste, pour vous le procurer adressez-vous au président de votre association départementale.

Chaque planche de 30 timbres coûte 36 euros.

Paris : un 14 juillet « improvisé »

Une semaine après le 30 juin, par un coup de fil urgent, sentant l'improvisation, le président de la FPN était invité par Monsieur le Président de la République à participer aux cérémonies du 14 juillet, ce dernier devant faire, chose inhabituelle, un discours rendant largement hommage aux pupilles de la Nation.

Pourquoi accepter ? Pour aux moins deux raisons : espérer approcher Monsieur Macron ; faire préciser, en aparté, à M^{me} Antoine son expression « propositions raisonnables ».

Nous étions une centaine de pupilles, et autant de sauveteurs en mer bretons, dans une tribune réservée.

Nous reviendrons sur les aspects revendicatifs liés à cette journée, mais on peut constater dès maintenant que ce premier hommage symbolique était surtout orienté, dans le discours du président, vers les nouveaux pupilles, ceux des OPEX et plus ceux liés aux attentats djihadistes. Rien qui, même de loin, ne fasse vraiment référence aux pupilles de la dernière guerre.

Paris : 10-11 novembre

Le 10 novembre, quelques 200 pupilles et leurs familles étaient invités, sur proposition des directeurs départementaux de l'ONACVG, à un séminaire à l'École militaire. Plusieurs interventions étaient programmées : sur le statut de pupille, sur des parcours individuels (dont celui de Bernard Garnier), plus particulièrement sur celui des jeunes pupilles et de leurs familles... M^{me} Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État, devait nous rejoindre à l'occasion d'un apéritif convivial. Retardée, il n'en fut rien. **Tous les pupilles présents reçoivent la médaille du Centenaire évoquée le 30 juin.**

Le lendemain nous avions, théoriquement, une tribune réservée à l'Arc de Triomphe mais nous étions plus nombreux qu'il n'y avait de places et le temps n'était guère propice.

Ensuite, nous étions tous invités au palais de l'Élysée où, après un discours dans la veine de celui du 14 juillet, dix pupilles reçurent la fameuse médaille des mains du président de la République.



E. Macron remet à Bernard Garnier la médaille du Centenaire.

11 novembre dans les départements

99^e anniversaire de l'Armistice de 1918 et Centenaire du statut. Nombre de directeurs départementaux profitèrent de cette occasion pour rendre hommage aux pupilles. Un exemple, dans le Calvados, tous les pupilles furent invités à participer à la cérémonie organisée place Foch, à Caen, un carré leur était réservé.

Mieux, la parole était donnée aux pupilles. Le discours écrit par Bernard Garnier, retenu à Paris, fut lu par une pupille de la Nation qui avait travaillé toute sa vie à l'ONACVG, au service desdits pupilles.

Réunions de pupilles dans les départements

Autant qu'il est possible de le savoir, tous les directeurs départementaux de l'ONACVG se devaient d'organiser une réunion d'hommage aux pupilles.

Au-delà des inévitables et souhaitables caractéristiques locales, toutes ces réunions commençaient par la projection d'un film d'une bonne dizaine de minutes sur le statut de 1917 et plus encore sur l'ONACVG

et son action. La réunion se poursuivait par des témoignages. Témoignages centrés sur ce qui était arrivé au parent décédé et/ou sur le parcours de l'orphelin devenu pupille de la Nation.

Après des échanges avec la salle, la cérémonie se terminait par la remise de médailles du Centenaire et, bien évidemment, un cocktail de l'amitié.

Deux exemples : le Calvados et l'Essonne.

Dans le Calvados, la réunion eut lieu le 22 novembre, aux archives départementales le matin pour le film et les témoignages, dans les salons de la préfecture l'après-midi pour la remise des médailles et le cocktail. Guy Dolley, porte-drapeau, et Bernard Garnier faisaient partie des témoins et reçurent une médaille.

Dans l'Essonne, la réunion se tint le 4 décembre à Vigneux. Deux membres de notre Fédération témoignèrent : Guy Ollivier, ancien président de l'APN Essonne et Gilbert Pignard, président de l'APN-Essonne, membre du CA de la FPN. Au total, cinq pupilles reçurent la médaille du Centenaire, la FPN se taillant la part du lion avec Guy Ollivier, Gilbert Pignard et Gisèle Dutordoit, porte-drapeau départemental.



Monsieur François Essbach, directeur départemental de l'ONACVG de l'Essonne, remet la médaille du Centenaire.



Guy Dolley, porte-drapeau de l'APN 14, reçoit la médaille du Centenaire à la préfecture du Calvados.



Gilbert Pignard, Guy Ollivier et Gisèle Dutordoit, trois des cinq médaillés de l'Essonne (première, troisième et quatrième position en partant de la gauche).

DES REVENDICATIONS RÉAFFIRMÉES

Paris : 30 juin et 14 juillet

Le 30 juin, aux Invalides, tous les participants à la réunion avec Madame Antoine ne manquèrent pas de rappeler la discrimination intolérable introduite par les décrets de 2000 et 2004 et demandèrent qu'il y soit remédié.

Plus encore, après son discours place de la Concorde, le 14 juillet, Monsieur Emmanuel Macron, vint saluer les pupilles de la Nation. Il fut assailli. Tous, dirigeants des Fédérations, adhérents sans responsabilités administratives et pupilles sans attaches associatives ont rappelé avec force au président l'injustice qui nous frappe. Malheureusement, le nombre d'intervenants faisait que le Président passait très vite, trop vite, de l'un à l'autre.

Pour ce qui concerne la FPN, en attendant qu'il y ait moins foule, notre président se dirigea vers le Premier ministre, beaucoup moins entouré. Les demandes furent les mêmes que celles des autres pupilles, en insistant cepen-

dant sur notre volonté de dialogue. La même chose, quelques minutes plus tard, fut servie à Monsieur Macron. Sans obtenir, évidemment, aucune réponse.

Lors du cocktail dinatoire présidé par Madame Antoine, aux Invalides, lors d'un tête à tête, à la demande de Bernard Garnier d'aide des directeurs départementaux afin d'obtenir des bases statistiques sérieuses pour estimer le nombre de pupilles de la Seconde Guerre mondiale encore en vie, dans le cadre de ses futures « propositions raisonnables », il fut répondu que ce nombre importait peu, ce qui comptait c'était que nous soyons tous d'accord pour soutenir sa demande d'augmentation de la ligne budgétaire consacrée aux aides individuelles. Bref, des « propositions raisonnables » pouvaient être formulées, elles ne recevraient manifestement aucune réponse favorable.

Préparation au 11 novembre « parisien »

À la différence du 14 juillet, organisé dans la précipitation, pour le 11 novembre les Fédérations avaient le temps de se concerter afin d'essayer de parler d'une même voix. Bernard Garnier rédigea une « Adresse » au Président de la République. Elle fut approuvée par une deuxième fédération, la troisième, en proie à des difficultés internes, ne put se prononcer formellement.

Cette « Adresse » essaie de prendre en compte la réalité, pour ne pas dire le rapport de force. Elle rappelle que **l'indemnisation** de tous les pupilles de la Seconde Guerre mondiale **sur la base du décret de 2004 reste et restera un idéal** mais que nous souhaitons

avant tout engager le dialogue pour présenter nos arguments et envisager les modalités d'une indemnisation pour tous. Elle demande aussi que tous les orphelins des Résistants et les orphelins des Alsaciens-Mosellans « Incorporés de force » bénéficie rapidement d'un décret sur la base de celui de 2004.

Cette « Adresse » a été envoyée fin octobre aux quatre politiques les plus importants pour nous : Monsieur E. Macron, M. É. Philippe, M^{me} F. Parly, M^{me} G. Darrieussecq. L'objectif était clair : que Monsieur Emmanuel Macron, qui recevait les pupilles à l'Élysée, en tienne compte dans l'allocution qu'il ne manquerait pas de faire.

Adresse

à

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

et à son gouvernement

Monsieur Édouard PHILIPPE, Premier Ministre

Madame Florence PARLY, Ministre des Armées

**Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'État en charge des
ACVG**

PUPILLES DE LA NATION 1917-2017 : LE CENTENAIRE

Les orphelins-pupilles de la Nation de la guerre 1939-1945 refusent d'entériner la discrimination établie entre eux par les décrets de 2000 et 2004. Ils considèrent qu'**un traitement égal pour tous est et restera leur idéal.**

À défaut de cette mesure générale immédiate, ils demandent qu'**une reconnaissance spécifique soit accordée à tous les pupilles non bénéficiaires** des dispositions des décrets de 2000 et 2004. Cette mesure ne peut, en aucun cas, être seulement symbolique. **Les Fédérations d'orphelins de guerre-pupilles de la Nation ne demandent qu'à engager le dialogue** à cet égard.

Il importe également de **régler rapidement et favorablement** le cas des orphelins qui, pour le moins, auraient dû bénéficier du décret de 2004, savoir **tous les pupilles de la Nation de résistants et les pupilles de la Nation des Incorporés de force**, le rapport Dechartre rappelant fort justement que, les concernant, « les nazis... en avaient fait des otages ».

Cette « Adresse » a été envoyée par mail, par Jean-Paul Kirmann, à tous les députés et tous les sénateurs le 7 novembre 2017, les réponses sont loin d'être à la hauteur de nos espérances

Arc de Triomphe : 11 novembre

André Sauzer, porte-drapeau national, participe tous les ans à la cérémonie du 11 novembre à l'Arc de Triomphe. Chaque année il ne manque pas de répéter inlassablement au président de la République en exercice que la discrimination dont nous sommes l'objet choque l'exigence d'égalité et de justice.

Cette année, André Sauzer, Daniel Vautier et Bernard Garnier rédigèrent une lettre destinée au président de la République, lettre reprenant les revendications contenues dans l'« Adresse », lettre remise au président, plus précisément à son aide de camp.

Élysée : 11 novembre

Avant la cérémonie, lors d'une courte discussion en aparté, Bernard Garnier a rappelé à M^{me} Geneviève Darrieussecq l'« Adresse » envoyée par courrier 15 jours auparavant et reprécisé, oralement, les demandes de la FPN.

Comme on pouvait s'y attendre, le discours du président de la République précédant la remise d'une dizaine de médailles du Centenaire ne comporta aucune référence aux décrets de 2000 et 2004 et aucune ouverture quant à une éventuelle discussion.

Aussi, après la cérémonie, notre président remit à Monsieur Macron :

- une nouvelle fois, l'« Adresse » avec nos revendications,
- 5 timbres du Centenaire émis par notre Fédération.

Précisons à cet égard, qu'après le refus de M^{me} Antoine, le 30 juin, d'éditer un timbre du Centenaire, Jean-Paul Kirmann et Bernard Garnier s'étaient fait un malin plaisir, lors du congrès de la FNAM à Dijon, le 12 septembre, de lui remettre des timbres émis par la FPN.



M. E. Macron examine les timbres du Centenaire émis par la FPN.

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, quelques jours seulement avant le 11 novembre, que le timbre d'usage courant du quinquennat de M. Macron serait un timbre commémorant le Centenaire du statut de pupille. Il n'est pas interdit de penser que l'idée lui avait été soufflée par un ou plusieurs de ses conseillers après avoir vu le timbre de la FPN. Quelle ironie.

Caen : 11 novembre

Le discours des pupilles lors de la commémoration du 11 novembre ne pouvait être consacré à la discrimination dont nous sommes victimes, mais il ne pouvait pas non plus en faire abstraction.

Aussi, en termes voilés, mais parfaitement compréhensibles par le préfet et la majeure partie des responsables civils et militaires présents voici le passage qui lui était consacré :

« Le statut de 1917 ne différenciait pas les pupilles selon le décès de leur parent. Après la Seconde Guerre mondiale, des dispositions législatives s'empressèrent de catégoriser les pupilles. Les décrets de 2000 et 2004 ont encore renforcé cette catégorisation. Puisse les pupilles être réunifiés, que le statut redevienne égalitaire. »

Le Centenaire et les médias

Le Centenaire du statut ne pouvait laisser les médias indifférents. Nombre d'interview, voire d'articles de fond, parurent tant dans la presse nationale que provinciale. Comme nous l'avons déjà constaté par ailleurs, souvent les pupilles « anciens » furent moins bien traités que les orphelins des attentats. On pourra se reporter à l'article paru le 9 novembre dans Paris-Match : *À la rencontre des Pupilles de la Nation : 100 ans d'un statut unique*. La version internet est accompagnée de sept photos, cinq concernant des pupilles « récents », les deux autres sont relatives à la Seconde Guerre mondiale avec Paule Sudre, présidente déléguée de la Fédération Nationale des Fils des morts pour la France, et Gérard Feldzer.

Pour la FPN il faut plus particulièrement signaler :

- l'article consacré à **Gilbert PIGNARD**, (actuel président de l'Essonne, membre du CA de la FPN) et à son père, paru dans *Juvisy/Grand Paris, Magazine d'informations municipales*.



PUPILLES DE LA NATION

Gilbert Pignard Président de l'APNVG

Alors que nous avons célébré en 2017 les 100 ans de la loi qui définit le statut des Pupilles de la Nation, nous avons rencontré Gilbert Pignard, le président de l'Association des Pupilles de la Nation et des Victimes de Guerre. Nous lui avons demandé de nous apporter un éclairage sur les engagements pris par l'APNVG, afin que chacun puisse bénéficier des mêmes droits.

Gilbert Pignard avait un mois quand la guerre lui a pris son père. Mobilisé en 1939, ce dernier sera fait prisonnier et mourra dans un stalag en 1942. « Mon père avait 30 ans quand il est mort dans le camp disciplinaire de Hof, en Haute Franconie. Il ne me reste qu'une photo de lui. Je n'avais que 12 ans, quand ma mère est décédée. Je suis donc devenu Pupille de la nation, ce qui m'a permis de faire mes études jusqu'à mon bac ». De cette jeunesse difficile, Gilbert gardera une solide capacité à ne pas se résigner, mais aussi un goût prononcé pour la justice. Devenu ingénieur, sorti de l'école des Arts et métiers, Gilbert a bien réussi sa vie professionnelle tout en s'engageant dans le monde associatif. « J'ai toujours voulu m'investir auprès des orphelins. Je fais partie l'APNVG depuis sa création. Je suis aujourd'hui son Président. »

complément de celle exercée par les familles. Mais au fil des années, le statut des Pupilles a évolué. « Des enfants de militaires ou de civils tués à la guerre, jusqu'aux enfants de victimes du terrorisme, nombreux sont ceux qui peuvent prétendre à la qualité de Pupille de la Nation. Pourtant, tous n'ont pas les mêmes droits. Les décrets de 2000 et 2004 ouvrent le droit à une indemnisation aux orphelins des victimes de persécutions antisémites et d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale, c'est très bien, mais c'est aussi très injuste, car la douleur de perdre son papa ou sa maman est la même chez tous les orphelins. Nous ne remettons pas en cause le principe d'indemnisation pour ces catégories, bien au contraire, nous souhaitons simplement qu'il y ait une égalité de traitement pour tous les orphelins et pupilles de la nation. »

Selon la loi du 27 juillet 1917, la qualité de pupille de la Nation offre une protection supplémentaire aux enfants et jeunes gens qui la reçoivent, en

APNVG : 06 08 83 04 91
gilbert.pignard@wanadoo.fr

- l'interview, pendant plus de deux heures, de **Guy OLLIVIER** (ancien président de l'APN Essonne et ancien membre du CA de la FPN) par BFM télévision. Il n'en restera, le 11 novembre, qu'une bonne minute à l'écran. Tout ce qui concernait la discrimination dont nous sommes victimes ayant été coupé au montage. Pour ceux d'entre-vous qui n'auraient pas eu le loisir de regarder BFM le 11 novembre, il est possible de se reporter à :

www://bfmtv.com/mediaplayer/video/qui-sont-les-pupilles-de-la-nation-1001645.html

DES RÉPONSES MINISTÉRIELLES ET PRÉSIDENTIELLE NÉGATIVES

La première à réagir fut M^{me} Darrieussecq, son courrier daté du 24 novembre reprend tous les arguments qui nous ont toujours été opposés. Spécificité des décrets de 2000 et 2004 à cause de l'extrême barbarie nazie etc. Elle ne se fait pas faute de rappeler qu'il est difficile d'appliquer des « critères stricts » alors que des situations sont extrêmement proches, bref que le ministère examine au cas par cas les dossiers en cause. Mais elle ré- fute vigoureusement toute extension à l'ensemble des pupilles le bénéfice du décret de 2004. Enfin, elle rappelle que nous avons perçu une pension spécifique jusqu'à notre 21^e anniversaire. Comme si ce n'était pas majoritairement le cas des bénéficiaires de 2000 et 2004.

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Chef de Cabinet

Paris, le 04 JAN. 2018

Réf. : CA1711 164

Le deuxième à régir fut le 1^{er} Ministre par l'intermédiaire de son chef de cabinet (courrier daté du 14 décembre). La lettre tient en cinq lignes, y compris celle de la formule de politesse. Après trois lignes rappelant notre courrier et citant les décrets, la réponse du 1^{er} Ministre tient en une phrase, d'une grande désinvolture à notre égard : « **Soyez assuré que Monsieur Édouard Philippe en a pris connaissance avec attention.** »

Parachevant le tout, voici la lettre, datée du 4 janvier 2018, du chef de cabinet du président de la République. C'est une fin de non recevoir reprenant tous les arguments qui nous sont systématiquement opposés, sauf celui du coût d'une telle mesure.

Monsieur le Président,

Le courrier que vous avez souhaité faire parvenir au Président de la République à propos du Centenaire des pupilles de la Nation lui est bien parvenu.

Sensible comme vous le savez à la situation des pupilles de la Nation et attaché au devoir de mémoire, le chef de l'État m'a chargé de vous remercier des éléments que vous avez soulevés, mais aussi et surtout pour les timbres que vous lui avez offerts. Il tient à vous féliciter pour l'initiative que vous avez eue de faire éditer un timbre célébrant le centenaire de la création du statut de pupille de la Nation.

S'agissant du timbre d'usage courant que le Président de la République souhaite retenir pour sa mandature, je vous confirme que les pupilles de la Nation seront associés à son choix, à travers une consultation qui sera organisée début décembre par l'ONACVG et La Poste. Ce geste symbolique se veut une manifestation supplémentaire de la considération de la Nation à l'égard de celles et ceux qui ont perdu un parent au nom de la France.

Vous souhaitez par ailleurs qu'une mesure d'indemnisation financière soit accordée à tous les orphelins et pupilles de la Nation non concernés par le dispositif des décrets de 2000-2004, notamment les orphelins de Résistants et d'Incorporés de force.

Soyez assuré que le Président de la République comprend la souffrance et la peine endurées par celles et ceux que la guerre a privés, brutalement, de leurs parents et qu'il mesure le trouble qui est le vôtre depuis que les décrets de 2000 et 2004 ont posé les termes d'une indemnisation spécifiquement dédiée aux victimes de la barbarie nazie.

En effet, c'est fondamentalement le caractère hors norme d'extrême barbarie propre aux disparitions dans les camps d'extermination, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre États, ainsi que la complicité du régime de Vichy qui sont à l'origine de ce dispositif destiné aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans des circonstances définies par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).

Ce dispositif doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie à travers leurs enfants mineurs au moment des faits, mais aussi une certaine responsabilité de l'État français. Le maintien de cette spécificité a donc été décidé pour ne pas porter atteinte à la cohérence des décrets et à la dimension symbolique qu'ils représentent.

Pour autant, l'examen de plusieurs dossiers a fait apparaître la difficulté d'appliquer des critères stricts permettant de distinguer des situations extrêmement proches. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que le ministère des armées étudie chaque dossier au cas par cas, afin de garantir une égalité de traitement, tout en préservant le caractère spécifique du dispositif 2000-2004 dont l'extension à tous les orphelins ne saurait être envisagée.

Au-delà de ce dispositif, je souhaiterais rappeler que tout orphelin de guerre peut percevoir, ou a pu percevoir, une pension spécifique jusqu'à son 21ème anniversaire. En outre, tous les pupilles de la Nation, quel que soit leur âge, sont ressortissants de l'ONACVG et peuvent bénéficier, à ce titre, de l'assistance de l'État, dispensée notamment sous la forme d'aides financières ou de secours en cas de maladie, d'absence de ressources ou de difficultés momentanées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



François-Xavier LAUCH

Monsieur Bernard GARNIER
Président de la FPN

Jean-Paul Kirmann, au nom de l'association des Vosges, a fait un courrier au président de la République, la réponse ne diffère quasiment en rien de celle ci-dessus.

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Paris, le 04 JAN. 2018

Réf. : CA1711 125

Chef de Cabinet

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu votre nouvelle correspondance relative aux pupilles de la Nation, orphelins de Résistants et d'Incorporés de force.

Sensible comme vous le savez à la situation des pupilles de la Nation et attaché au devoir de mémoire, le chef de l'État m'a chargé de vous remercier des éléments factuels que vous avez soulevés. C'est pourquoi je n'ai pas manqué de transmettre votre courrier à madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des armées, qui vous fera connaître, le cas échéant, les éléments de réponse et pourra vous apporter des compléments utiles.

Vous le savez, le dispositif 2000-2004 doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie à travers leurs enfants mineurs au moment des faits, mais aussi une certaine responsabilité de l'État français. Le maintien de cette spécificité a donc été décidé pour ne pas porter atteinte à la cohérence des décrets et à la dimension symbolique qu'ils représentent.

Pour autant, au-delà de cette analyse, l'examen de plusieurs dossiers a fait apparaître la difficulté d'appliquer des critères stricts

permettant de distinguer des situations extrêmement proches. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que le ministère des armées étudie chaque dossier au cas par cas, afin de garantir une égalité de traitement, tout en préservant le caractère spécifique du dispositif 2000-2004 dont l'extension à tous les orphelins ne saurait être envisagée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

François-Xavier LAÜCH

Monsieur Jean Paul KIRMANN
Président de l'association des Pupilles

Claude Jochem, pour l'Alsace, a également fait un courrier au président de la République, la réponse est tout aussi négative.

APOGA « ASSOCIATION des PUPILLES DE LA NATION ORPHELINS DE GUERRE D'ALSACE »
Membre de la Fédération des Pupilles de la Nation, Affiliée à la Fédération nationale Maginot, groupement 252 w.w.apoga.net
Président : **Claude JOCHEM** 3, rue Jean Georges Stoffel. 68127 STE CROIX EN PLAINE ☎ 03 89 22 26 85
Crédit Agricole Alsace Vosges compte n° 63004999945

Ste Croix en Plaine le 26 octobre 2017

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Elysée
75000 PARIS

Monsieur le Président,

Au nom de notre association, je me permets de solliciter votre haute bienveillance dans une affaire qui vous a été expliquée par une multitude de questions écrites au Parlement et par votre bureau parlementaire avant les présidentielles.

Connaissant votre esprit de justice, nous ne doutons pas que vous saurez prendre à cœur notre demande de réparation de cette injustice que nous subissons depuis trop longtemps.

Devant les nombreuses promesses non tenues par les différents gouvernements au cours des dix sept dernières années, nos membres s'impatientent et me demande d'entreprendre des démarches auprès de la plus haute instance de l'Etat en vue de solutionner ce problème récurrent et de faire cesser cette loi du silence qui nous pénalise en plus de la douleur subie par la perte d'êtres chers.

Je me permets de vous résumer notre dossier, il s'agit de notre demande d'indemnisation des orphelins de guerre pupilles de la Nation de la Deuxième Guerre mondiale.

En effet, certaines catégories d'orphelins ont été indemnisées par les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et n° 2004-951 du 27 juillet 2004, notamment les enfants de parents juifs déportés et morts en déportation, les enfants des autres déportés (Résistants, Politiques...), les enfants des victimes de la barbarie nazie (otages exécutés, fusillés...).

Mais les enfants de parents incorporés de force dans l'armée allemande, dont un grand nombre a servi de chair à canon devant les balles russes, sont les oubliés de la France. Pourtant le rapport Dechartre reconnaît que « les nazis... en avaient fait [de nos pères] des otages ». La France a bien voulu nous attribuer le titre de pupille de la Nation mais elle a détourné le statut défini dans la loi de juillet 1917, qui dit qu'il est interdit de faire de la discrimination entre les orphelins victimes de guerre. De quel droit les gouvernements successifs se sont-ils permis de nous traiter en laissés pour compte de la République, nous n'acceptons plus cette état de lâcheté qui nous pénalise.

Que dirons nos enfants et toutes les générations à venir d'un pays, qui prétend être le « pays de la liberté et des mêmes droits pour tous », quand ils se rendront compte que la France, ou plutôt ses dirigeants, se dotent de lois qui interdisent toute discrimination entre les orphelins victimes de guerre, mais méprisent certains de ces orphelins sous des prétextes fallacieux en ne leur accordant pas les mêmes droits qui leur sont dus. Quel jugement les historiens porteront sur ces dirigeants ?

Les décrets de 2000 et 2004 ont attribué aux orphelins concernés soit un capital unique de 27 400 €, soit une rente mensuelle à vie de 585 €.

Nous orphelins de parents incorporés de force demandons à être assimilés à ces décrets soit par l'extension de ceux-ci soit par la mise en application d'un nouveau décret réparant cette injustice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage de mon profond respect.

Claude JOCHEM
Président

Monsieur le Président,

Le courrier que vous avez souhaité faire parvenir au Président de la République à propos des pupilles de la Nation non éligibles au dispositif 2000-2004, notamment les orphelins d'Incorporés de force, lui est bien parvenu.

Sensible, comme vous le savez, à la situation des pupilles de la Nation et attaché au devoir de mémoire, le chef de l'État m'a chargé de vous témoigner de sa plus profonde considération et de vous remercier pour l'engagement associatif qui est le vôtre.

Soyez assuré que le Président de la République comprend la souffrance et la peine endurées par celles et ceux que la guerre a privés, brutalement, de leurs parents et qu'il mesure le trouble qui est le vôtre depuis que les décrets de 2000 et 2004 ont posé les termes d'une indemnisation spécifiquement dédiée aux victimes de la barbarie nazie.

En effet, c'est fondamentalement le caractère hors norme d'extrême barbarie propre aux disparitions dans les camps d'extermination, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre États, ainsi que la complicité du régime de Vichy qui sont à l'origine de ce dispositif destiné aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans des circonstances définies par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).

Ce dispositif doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie à travers leurs enfants mineurs au moment des faits, mais aussi une certaine responsabilité de l'État français. Le maintien de cette spécificité a donc été décidé pour ne pas porter atteinte à la cohérence des décrets et à la dimension symbolique qu'ils représentent.

Pour autant, l'examen de plusieurs dossiers a fait apparaître la difficulté d'appliquer des critères stricts permettant de distinguer des situations extrêmement proches. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que le ministère des armées étudie chaque dossier au cas par cas, afin de garantir une égalité de traitement, tout en préservant le caractère spécifique du dispositif 2000-2004 dont l'extension à tous les orphelins ne saurait être envisagée.

Au-delà de ce dispositif, je souhaiterais rappeler que tout orphelin de guerre peut percevoir, ou a pu percevoir, une pension spécifique jusqu'à son 21ème anniversaire. En outre, tous les pupilles de la Nation, quel que soit leur âge, sont ressortissants de l'ONACVG et peuvent bénéficier, à ce titre, de l'assistance de l'État, dispensée notamment sous la forme d'aides financières ou de secours en cas de maladie, d'absence de ressources ou de difficultés momentanées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



François-Xavier LAUCH

Monsieur Claude JOCHEM
Président de l'Association des Pupilles

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE AUX ORDRES DU POUVOIR

Tribulations d'un amendement qui ne coûtait rien

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, 28 députés Les Républicains, sous la houlette de Monsieur Thibault Bazin, proposent un amendement qui s'insérerait après l'article 51 :

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement, dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi de finances, relatif à l'instauration de mesures de réparation en faveur des pupilles de la Nation de la guerre de 1939-1945. (cf. Assemblée Nationale, 19 octobre 2017, PLF pour 2018, n° 235, n° II-DN4).

Suit un exposé sommaire qui reprend les décrets de 2000 et 2004, rappelle la lettre du Nicolas Sarkozy du 23 mai 2007, celle de François Hollande du 8 mai 2009 qui disait : « Il est temps aujourd'hui de réparer cette injustice ». Ces lettres n'ayant pas été suivies d'effets : « Au nom de l'égalité, le présent amendement demande au Gouvernement la remise d'un rapport identifiant les pistes permettant de réparer cette injustice en permettant à la République de reconnaître le droit à indemnisation des pupilles de la Nation dont les parents sont morts pour la France. »

En une page, tout est dit et bien dit.

Cet amendement II-DN4 est examiné en commission. M. Bazin le soutient en reprenant les arguments de l'exposé des motifs. M. Philippe Michel-Kleisbauer (Mouvement démocrate), rapporteur, précise que le secrétaire d'État, a indiqué que « compte tenu des enjeux financiers, une réponse favorable ne pouvait être apportée dans l'immédiat ». T. Bazin rappelle qu'il s'agit seulement d'une demande de rapport.

P. Michel-Kleisbauer propose de discuter de cela dans un autre cadre, celui de la

commission de la Défense et donc de retirer l'amendement. Cette proposition est soutenue par Jean-Jacques Briday (socialiste devenu LREM), président de la commission. T. Bazin : « Dans un esprit constructif qui caractérise l'ensemble de ma famille politique, je retire cet amendement ».

L'amendement n° 75 (après l'article 51) est discuté à l'Assemblée Nationale lors d'une séance présidée par Sacha Houlié (LREM). en présence de M^{me} Darrieussecq. T. Bazin réitère ses arguments en précisant nettement : « Cet amendement ne vise pas à acter financièrement [une indemnisation]... Il s'agit simplement de demander un rapport qui nous permettrait de savoir ce que coûterait réellement cette reconnaissance ». Il rappelle aussi qu'en commission madame la secrétaire d'État avait annoncé « son intention de dresser un bilan et une évaluation actualisée des extensions demandées », mais qu'au vu de son exposé liminaire elle a manifestement changé d'avis.

Fabien Roussel, rapporteur spécial de la commission des finances... (PC), sollicité par le président Houlié : « Cet amendement, comme l'amendement n° 211 de M. Alauzet, vise à ce que le Gouvernement remette un rapport ... la demande présente ne concerne que l'élaboration d'un rapport », il est donc favorable à l'amendement [l'amendement 211 de M. Alauzet, écologiste devenu LREM, dans sa rédaction et ses motifs est fort semblable à l'amendement n° 75. Seule différence notable le rapport ne serait pas remis au bout de 6 mois mais de 12].

M^{me} Darrieussecq : « Les décrets de 2000 et 2004 ont accordé un droit à indemnisation de manière tout à fait exceptionnelle et symbolique... Je ne suis donc pas favorable à cet amendement. »

E. Alauzet rappelle que « les intéressés sont de moins en moins nombreux... on répète les mêmes chiffres tous les ans, mais ils sont à présent caducs. L'étude proposée doit nous permettre de réactualiser les données, de connaître le coût réel et de discuter sur des bases solides ».

Malgré cette intervention qui relève du bon sens, les amendements n° 75 et n° 211 ne seront pas adoptés.

On remarquera l'évolution de la position de **Madame Darrieussecq**, donc du Gouvernement, **lors de la discussion en commission elle ne conteste pas la légitimité de notre demande, seul s'y oppose le coût financier, à l'Assemblée nationale les décrets de 2000 et 2004 ont créé une indemnisation exceptionnelle..., qui doit rester exceptionnelle.**

Au Sénat

Bernard Garnier, lors d'une entrevue avec Madame Corinne Féret, sénatrice socialiste du Calvados, rappelle l'injustice qui frappe les pupilles, insiste sur la volonté de dialogue des Associations et des Fédérations, s'attache à démontrer l'intérêt de l'amendement 75. En effet, il ne sert à rien de discuter si on ne dispose pas

de bases solides pour évaluer le coût d'une indemnisation. Évaluer le nombre potentiel des ayants-droit est donc essentiel.

Le 29 novembre 2017, Madame Féret déposait l'amendement n° II-316 reprenant en fait l'amendement 75 de l'Assemblée nationale : « **Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi de finances, le Gouvernement remet un rapport au Parlement relatif à l'instauration de mesures de réparation en faveur des pupilles de la Nation de la guerre de 1939-1945** ». L'exposé des motifs reprend évidemment les mêmes arguments que précédemment.

Un autre amendement (II-239) est déposé par Monsieur Jean-François Longeot (Union centriste), le 28 novembre. Il reprend en fait l'amendement n° 211 de l'Assemblée nationale avec un rapport à remettre dans 12 mois par le Gouvernement.

Ces deux amendements n'auront pas plus de succès qu'à l'Assemblée nationale. Ils seront rejetés au Sénat, cette fois au motif d'irrecevabilité dans le cadre de la LOLF (Loi organique relative à la loi de Finances).

L'ESPOIR DEMEURE

Un amendement adopté au Sénat

Le 4 décembre, 15 sénateurs communistes et apparentés déposent un amendement au Sénat qui propose de : « Modifier... les crédits de programmes ». Diminuer les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme *Liens entre la Nation et son armée* de 4 787 483 € pour les affecter à *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant* (Projet de loi de finances pour 2018, seconde partie, Mission anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation, n° 107, 108, 111, article 29, état B).

L'objet de l'amendement est clair : « financer une extension de l'indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale

...

Une troisième catégorie de pupilles de la Nation, qui a souvent été déboutée dans le cadre des décrets de juillet 2000 et juillet 2004, sollicite une reconnaissance de la part de l'État. C'est celle dont les parents résistants sont morts les armes à la main et reconnus par la mention marginale portée sur les registres d'état civil : Mort pour la France. »

Cet amendement est discuté le 6 décembre. Après que M^{me} Cukierman en ait présenté l'objectif et l'intérêt, l'avis de la commission est sollicité auprès de M. Marc Laménie (Les Républicains), rapporteur spécial. Bien qu'il partage « nombre des propos tenus... il est obligé de demander le retrait... Sinon l'avis de la commission serait défavorable ». Par l'intermédiaire de M^{me} Darrieussecq, le Gouvernement donne également un avis défavorable.

M^{me} Cukierman maintient l'amendement et développe des arguments qui ressemblent à ce que nous crions dans le désert depuis une quinzaine d'années : « Un orphelin reste un orphelin !... Il ne s'agit surtout pas d'opposer les uns et les autres [ceux qui se battaient pour la libération de notre pays]... Les victimes de cette Seconde Guerre mondiale sont toutes des victimes. Les orphelins sont tous des pupilles de la Nation. Il faut continuer à réfléchir sur le sujet et essayer de trouver des solutions. »

M. Jean-François Longeot explique qu'il votera l'amendement II-446. Il rappelle avoir déposé un autre amendement qui a été « déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution, c'était un amendement d'appel visant à faire un recensement des pupilles de la Nation... Le présent amendement est aussi un amendement d'appel, mais l'adoption d'une telle mesure devient urgente ! »

C'est ensuite au tour de Gérard Longuet (Les Républicains) d'expliquer son vote. Il s'interroge : « Ne pourrait-on pas, plus de soixante-dix ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, essayer d'unifier les mémoires et de faire en sorte que les orphelins

de guerre soient traités au même niveau que les victimes de la défaillance de l'État français ?... Je voterai l'amendement de M^{me} Cukierman.

Daniel Chasseing : « Nous nous associons à ce que vient de dire M. Longuet ». [L'utilisation de « Nous » signifie probablement qu'il parle au nom des 11 sénateurs du groupe Les Indépendants - République et Territoires.]

Corinne Féret : « Je tiens à préciser que comme mon collègue M. Longeot, j'avais déposé un amendement qui a été malheureusement déclaré irrecevable. Il concernait la situation des pupilles de la Nation et visait à faire un état des lieux précis. Mon groupe votera l'amendement de M^{me} Cukierman ».

Marc Laménie s'interroge sur le montant très précis de 4 786 483 euros. « Ce chiffre a été fourni par les associations » (M^{me} Cukierman). S'il comprend le bien-fondé de l'amendement, Marc Laménie ne peut que confirmer l'avis négatif de la commission.

Mis au voix, l'amendement n° II-446 est adopté.

Ce qui provoque un « Merci » de Jean-Pierre Grand (Les Républicains).

En France, les propositions et les votes du Sénat doivent être confirmés, pour ne pas dire ratifiés par l'Assemblée nationale qui, en deuxième lecture et en dernier ressort, a seule le pouvoir de décision.

Comme il fallait s'y attendre, deux semaines plus tard, les 4 787 483 € destinés aux pupilles étaient réattribués au programme *Liens entre la Nation et son armée*.

Ne soyons pas totalement dupes, les majorités parlementaires successives qui ont soutenu les Gouvernements des présidents Sarkozy et Hollande n'ont pas donné satisfaction aux pupilles.

Les sénateurs de Droite et de Gauche ont très majoritairement voté en faveur de l'amendement parce qu'ils étaient convaincus de la justesse de nos revendications mais aussi parce que c'était un moyen d'affirmer leur opposition à La République en Marche et au Gouvernement du président de la République.

Il n'empêche, **ce vote constitue une avancée majeure** qui ne demande qu'à être confirmée, à être amplifiée. Certes, l'amendement II-446 ne concernait qu'une petite partie d'entre nous, mais c'est bien la première fois qu'un financement était prévu, c'est bien la première fois qu'un vote nous est favorable. Il nous appartiendra de rappeler aux députés et aux sénateurs que nous serons particulièrement attentifs aux débats et aux votes à venir nous concernant.

LA FPN ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Tous les ans, le dernier dimanche de juin, Jean-Paul KIRMANN, secrétaire général de la FPN et André SAUZER, porte-drapeau natio-

nal, participent aux cérémonies du **Struthof**, avec dépôt d'une gerbe.



Le 25 Août 2017, lors du 75^e anniversaire de l'incorporation de force en Alsace-Moselle, une importante cérémonie commémorative, en présence du préfet du Haut-Rhin, de nombreuses personnalités civiles et militaires, des porte-drapeaux et de la musique du Régiment de Marche du Tchad, a eu lieu à RICHWILLER (Haut-Rhin) afin de rendre un hommage respectueux à ces victimes particulières de la barbarie nazie.

L'Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre d'Alsace (APOGA) y était associée. Marlyse BEDIN et Paul-Gérard NUNNINGER – vices-président(e)s – ont participé à cette cérémonie et ont déposé une gerbe au monument aux morts de la commune à la mémoire de ces disparus et, *in fine*, ne pas oublier cette période particulière de l'histoire tragique de l'Alsace-Moselle lors de la Seconde Guerre mondiale.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Plainfaing, 11 mai 2017

À l'instar de l'année précédente, une soixantaine de délégués, auxquels s'étaient joints des adhérents des Vosges et d'Alsace, se sont réunis à Plainfaing pour la traditionnelle Assemblée Générale (AG).

Après avoir ouvert la séance, le président demande qu'on observe une minute de silence à la mémoire de nos camarades disparus. Il donne ensuite la parole à Jean-Paul Kirmann, secrétaire général de la FPN, président de l'APN Vosges, qui prononce alors son allocution de bienvenue.

Ce dernier remercie de leur présence Monsieur Jean-Marie Lalande, conseiller régional et Monsieur Pascal Guy, vice-président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, qui nous font l'honneur d'assister à l'AG de la FPN. Après avoir resitué géographiquement la commune et la vallée, Jean-Paul Kirmann entame une belle restitution historique qui commence avec l'installation

Bernard Garnier, après avoir remercié Jean-Paul Kirmann d'avoir assumé la lourde charge que constitue l'organisation de l'AG, consacre lui aussi quelques mots à la région qui nous accueille.

« Les Vosges font irrémédiablement penser à "la ligne bleue des Vosges", à son caractère sacré pour tous ceux qui avaient connu l'humiliation de 1870, à cette ligne bleue qui symbolisait et symbolise toujours la volonté d'unité de la France, la volonté de voir l'Alsace, si proche de Plainfaing, de revenir dans la communauté nationale. »

La terre de Lorraine est associée à un autre symbole qui participe à la construction du roman national largement diffusé par l'École et les instituteurs de la III^e République : savoir Jeanne d'Arc et sa volonté de bouter les Anglais hors de France. Les Vosges et plus

des premières populations rurales aux VIII^e-IX^e siècles. Après avoir évoqué les famines, les épidémies, les avatars militaires et l'histoire spirituelle, il consacre un long moment à l'évolution démographique de Plainfaing qui verra un quasi triplement de sa population au XIX^e siècle avant qu'une longue décroissance ne ramène en 2014 la population quasiment au niveau de 1793. L'industrialisation, puis la désindustrialisation en furent la cause. Il termine son propos par une longue évocation du rôle des Vosges et des Vosgiens pendant la Seconde Guerre mondiale avec son cortège d'actes héroïques, de déportations, de fusillés, d'internés, de FFI morts au champ d'honneur... Jean-Paul Kirmann conclut : « Cette année marque le 100^e anniversaire de l'instauration du statut de pupille de la nation par Clémenceau. Quel meilleur message nos politiques peuvent faire passer à cette occasion que de nous rassembler à nouveau dans une seule et même reconnaissance. »

largement la Lorraine ont une communauté de destin avec l'Alsace.

Ces deux régions furent les seules à souffrir des désastres de la Guerre de 30 ans dans la première moitié du XVII^e siècle. Plus récemment, l'Alsace et la Moselle furent quasiment annexées, sans traité, par le III^e Reich. Cela ne concerne qu'une partie de la Lorraine, oui et non car chacun sait que toute frontière devient un endroit privilégié de Résistance, un endroit par où passent les hommes, les nourritures et les armes. Le tout grandement facilité ici par une montagne boisée.

Si l'Alsace et la Lorraine ont une communauté de combat, si l'Alsace et la Lorraine ont particulièrement souffert de la Seconde Guerre mondiale, elles ne furent pas les seules. Tous les pupilles présent à l'AG en sont le témoignage vivant, individuellement et

collectivement par l'intermédiaire des associations et de la fédération.

Anticipant sur son rapport moral, Bernard Garnier rappelle que c'est aussi une communauté de combat qui unit tous les orphelins-pupilles de la Nation. Un combat de longue haleine du fait d'abord du décret de 2000 qui instaure une discrimination, que certains osent qualifier de positive, une discrimination fondée sur l'appartenance religieuse.

Le décret de 2004 change la nature du débat puisque dorénavant se sont les circonstances de la mort qui sont prises en compte.

Toute discrimination doit être combattue. Celle qui nous frappe l'est par les adhérents, les dirigeants des associations et les dirigeants de la Fédération tous unis, tous solidaires.

Bernard Garnier conclut en remerciant de leur présence tous les congressistes.

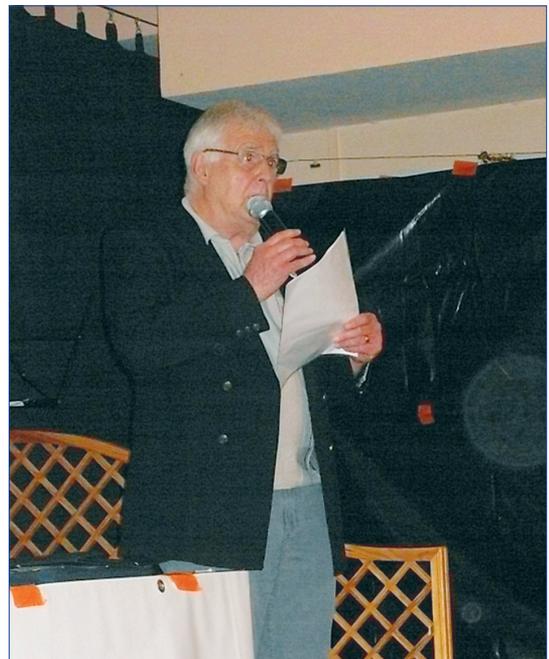
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Jean-Paul KIRMANN, secrétaire général

Mesdames, messieurs, chers amis pupilles,

Au cours de l'année 2016 le conseil d'administration s'est réuni quatre fois à Paris dont une le jour de l'assemblée générale.

L'année 2016 fut une année très difficile tant dans la réorganisation du conseil d'administration que dans la gestion d'associations membres contestataires. Pour l'intérêt général des pupilles nous n'avons pas cédé à leurs exigences. Malgré les décisions de la majorité des administrateurs ils ont préféré faire cavalier seul dans leur région respective plutôt que d'accepter les décisions de la majorité (centre-ouest, pays de Loire, nord-ouest). Le centre-ouest en désaccord personnel avec l'ancien président Bernard Rodenstein et sur la politique générale engagée auprès des autorités. Malgré la démission de Rodenstein ils ont décidé de rester indépendants seuls dans leur coin, c'est leur choix alors même que nous engageons des négociations de rapprochement avec les deux grandes autres associations pour fédérer toutes nos forces. Les différends avec les deux autres associations démissionnaires étaient d'ordre financier sur la question du bénévolat. Il n'était pas question pour la quasi majorité des administrateurs de rémunérer des travaux effectués par l'un d'eux. Le premier vice-président de la FPN demandait 5 000 euros d'honoraires pour la rédaction d'un mémoire auprès du tribunal administratif de Nantes. Il nous avait précédemment entraînés dans des procès avec André Lefebvre, ce



qui nous avait occasionné de nombreux frais d'avocat. Nous ne sommes pas une entreprise et le bénévolat est indispensable à notre survie car nos seules recettes sont issues d'une quote-part sur les cotisations des adhérents des associations membres.

Les rapports avec les autorités furent également très difficiles. Sur l'ensemble du quinquennat, nous n'avons obtenu qu'un seul entretien avec le secrétaire d'État. On peut dire sans être impertinent que ce monsieur a le plus profond mépris pour notre cause. Le

précédent ne valait pas mieux. Il fut même sommé de démissionner pour soupçons d'affaires pas claires, genre conflit d'intérêts.

Les statuts d'origine de notre Fédération ont été revus pour mieux coller aux nouvelles réalités. Nous pouvons remercier Daniel Vautier pour le travail réalisé à cette occasion. Il sera peut-être bon d'y revenir pour y intégrer la notion que nous avons du bénévolat, pour mieux appréhender la perte d'une de nos associations membres, soit pour démission, soit par manque de renouvellement de leur direction. Ce que nous sommes en train de vivre depuis le début de cette année avec le décès du président de Sud-Méditerranée. Sans successeur il va sans doute falloir la dissoudre.

Après l'échec d'un courrier commun initié lors du premier rapprochement avec les deux autres associations nationales de pupilles, chapeauté par la FNAM en juillet 2014, nous avons pris l'initiative de renouer les contacts avec celles-ci en fin d'année 2016 pour unifier nos forces pendant la campagne électorale. Ce ne fut pas facile car les idées sont divergentes et le texte commun a été accepté après avoir

été très largement amendé. L'essentiel est préservé et nous avons accepté le principe d'un front commun lorsque le futur gouvernement sera nommé. En premier lieu un entretien très rapide avec le nouveau secrétaire d'état composé des représentants des trois associations.

Nous avons multiplié les interventions auprès des autorités lors des cérémonies patriotiques ou commémorations auxquelles nous avons été conviés. À cet égard nous devons remercier Anne Bouttes-Nicolas, Daniel Vautier et bien sûr notre porte drapeau André Sauzer qui ont assisté à de nombreuses manifestations à Paris et principalement à l'Arc de Triomphe.

La première page de l'éditorial de la lettre de la FPN sortie en fin d'année a été diffusée à plus de 9 000 exemplaires par mail. Députés, sénateurs, administrations, toutes les villes de plus de 15 000 habitants, associations patriotiques nationales, divers médias et de nombreux pupilles de la nation auxquels nous avons demandé de faire suivre très largement auprès de leurs contacts.

Je vous remercie de votre attention.



Les trois vice-président(e)s : Claude Jochem, Maud Mascio et Daniel Vautier.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

Bernard GARNIER, président

S'agissant du rapport de l'année 2016, vous savez tout ou presque grâce à *La Lettre de la FPN* n° 10 puisqu'elle a été élaborée en décembre 2016. D'où ma brièveté grâce à des renvois.

La politique de la FPN s'est orientée dans trois directions principales :

- faire que les trois grandes fédérations d'orphelins-pupilles de la Nation parlent d'une même voix,
- continuer à harceler les politiques et particulièrement le Président de la République et son Gouvernement,
- contacter les candidats à la candidature à l'élection présidentielle prévue au printemps 2017.

Dès le printemps, j'ai rencontré M^{me} Paule Sudre, présidente déléguée des Morts pour la France. Notre communauté d'idées a été manifeste immédiatement. André Lefebvre, président de l'ANPNOGD ne s'est pas prêté à un rendez-vous mais nous avons pu, par mail et par l'intermédiaire d'Alain Clerc, aboutir à une nouvelle rédaction de la motion concernant les pupilles, motion votée, en quatrième position, au congrès de la FNAM, à Bordeaux, en septembre.

Concernant les politiques, je vous renvoie à ma rencontre, pendant une heure le 13 octobre avec Jean-Marc Todeschini, ministre en charge des ACVG (*Lettre* n° 10, p. 3). J'ai eu en face de moi Monsieur Niet, même aux propositions qui ne coûtaient rien. Pire, Monsieur Todeschini a quasiment traité d'hypocrites les parlementaires qui signent et déposent des propositions de lois qui nous sont favorables. Devant un tel mur, ne restait qu'une intervention auprès de François Hollande, président de la République. Sa venue à Caen le 4 novembre m'a permis de lui faire remettre en mains propres un courrier (*Lettre* n° 10, p. 4-5), une lettre qu'il aurait lue dans sa voiture entre deux inaugurations. Je n'ai jamais reçu le moindre accusé de réception, a fortiori la moindre réponse circonstanciée.

Restent les candidats à la candidatures. Les interventions ont été de plusieurs types : individuelles, au nom des associations, enfin au nom de la Fédération. Tous les candidats ont reçu quasiment la même lettre (*Lettre* n° 10, p. 6, lettre à Manuel Valls). Des réponses il y en eût, aucune de satisfaisante, c'est-à-dire prenant en compte nos revendications dans le programme du candidat, à tout le moins proposant un rendez-vous.

Surtout, j'ai à nouveau rencontré Paul Sudre et André Lecoq, nouveau président de l'ANPNOGD. Nous avons quelques divergences mais sommes unis sur l'essentiel et j'ai été chargé de rédiger un projet de lettre collectif (projet amendé et approuvé par les deux autres présidents) aux candidats à la présidentielle, mais cela s'est fait au début de 2017 et donc sera évoqué lors de notre prochaine AG.

Le combat continue.



RAPPORT FINANCIER

présenté à l'AG du 11 mai 2017 à Plainfaing

François SAHUGUET, trésorier général

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations, Mesdames et Messieurs, Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de l'exercice 2016. Je vous rends compte de la situation financière et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016 qui apparaissent dans les comptes annuels de l'association joints au présent rapport. Du point de vue de la gestion financière, l'année 2016 s'est déroulée selon le budget prévu pour l'année.

Exercice comptable

L'activité de l'exercice est en régression par rapport à l'exercice précédent. En effet, nous avons enregistré 801 règlements de cotisations des adhérents contre 977 l'an dernier soit une baisse de 18 %. Il reste à signaler que les adhérents non à jour de leur cotisation et non radiés s'élèvent à environ 150 personnes. Le budget est néanmoins resté équilibré car nous avons prévu une baisse de 20 % se rapportant au départ de deux associations de notre Fédération. Ce départ a été motivé par le refus de notre Conseil d'Administration de prendre en charge des frais d'honoraires concernant des travaux juridiques, devant rémunérer un bénévole ; le Conseil d'Administration estimant qu'un bénévole ne pouvait être rémunéré pour ses travaux, ormi les frais engagés justifiés.

Affectation du résultat

Le résultat dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 578,97 euros contre 313,53 euros l'an dernier. Il vous est proposé d'affecter le résultat net à la réserve pour projet associatif qui sera ainsi portée à 23 753,28 euros.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation se situent à hauteur de 14 538,10 euros dont 6 408 euros de rétrocession de cotisations encaissées et qui

représentent la participation des associations départementales et régionales affiliées soit 801 adhérents à 8 euros. On constate une baisse de 18% représentant 176 adhérents en moins.

Nos ressources propres représentent 53 % du budget global de l'association. Notre budget global se situe à hauteur de 40 038 euros, et une grosse partie est assurée gratuitement par les bénévoles, soit une valorisation à hauteur de 25 500 €.

Les charges d'exploitation sont à hauteur de 13 959,13 euros. Il faut souligner que des Administrateurs ont renoncé au remboursement de leurs frais de déplacement pour un montant de 4 357,93 euros. Les frais engagés pour le congrès de PARIS l'an dernier sont de l'ordre de 2 088,20 euros et ont été couverts en partie par les participations des adhérents pour un montant de 1 225 euros, le solde restant à la charge de la Fédération se monte à 863,20 euros, soit 42 % de l'engagement des frais. En dehors des frais de fonctionnement courants, la principale dépense a porté sur les frais de tirage et de routage du journal interne soit 1 548,46 euros. Concernant notre adhésion à la Fédération MAGINOT, nous avons versé 2 935,50 euros de cotisations et nous avons perçu en retour, une rétrocession de 6 823,00 euros, sans changement par rapport à l'an dernier. Les assurances multirisques se sont élevées à 993,32 euros. Les frais de déplacements des administrateurs se sont élevés à 1 469,93 euros. Une provision pour frais de procédures judiciaires a été créée pour un montant de 3 000 euros puisque plusieurs actions sont en prévision.

Bilan comptable

La situation financière présente des fonds propres pour 23 758,28 euros. L'association n'a contacté aucun emprunt et vit par son autofinancement. Le solde d'endettement à court ou long terme est inexistant et notre indépendance financière est donc intacte.

L'acompte versé pour la tenue de cette présente Assemblée Générale a été journalisé dans les comptes de régularisation à hauteur de 3 067,26 € et sera porté au compte de résultat en 2017. Nous avons constitué actuellement une provision à hauteur de 7 500 € qui est en attente et à disposition lorsqu'une action judiciaire sera entreprise pour faire régulariser les dispositions des différents décrets envers tous ceux qui ont perdu père ou mère dans le cadre du devoir à la nation ou de fait de guerre.

D'autre part, il est à souligner que l'association n'a aucune dette, aucun passif et les frais engagés et les factures fournisseurs sont réglés au comptant.

Résultat de l'exercice et Analyse financière

La situation de trésorerie présente un solde positif bancaire de 28 692,22 euros, dont 556,20 euros provenant du fonds de dotation des Pupilles de la Nation.

Après chaque rapport une discussion générale s'ensuit qui permet à chacun de demander des compléments, de préciser ses positions, d'apporter des réponses à des questions générales.

Les trois rapports sont ensuite soumis au vote : ils sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée est amenée à voter pour le renouvellement du tiers sortant des administrateurs. Monsieur Jean-Pierre Pican, du Calvados ne se représentant pas, Madame Bouttes-Nicolas et Messieurs Gutleben et

Un film admirable

L'AG étant terminée pour sa partie officielle, Monsieur Jacques Cuny pouvait alors présenter et projeter son film : *Du temps de la guerre*.

Cette évocation d'actes parfois banaux mais souvent héroïques des populations locales, cette relation des souffrances endurées par ces mêmes populations, disons le tout net des exactions allemandes, permettaient de visualiser ce que Jean-Paul Kirmann avait évoqué le matin dans son allocution de bienvenue

Les éléments financiers se présentent ainsi :

- Le fonds de roulement qui est une condition de l'équilibre financier est positif de 23 703,28 euros
- Le dégagement en besoin en fonds de roulement est de 556,20 euros
- La capacité d'autofinancement est positive de 578,97 euros soit 33 jours de cotisations

Quant aux ratios financiers, ils présentent tous une position favorable.

Je vous demande de bien vouloir donner votre quitus au Conseil d'Administration pour la présente gestion.

Je reste à votre disposition pour vous fournir toute information utile complémentaire.

Votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Merci pour votre attention.

Nunninger, sont élus-réélus à l'unanimité membre du Conseil d'Administration (CA).

Ensuite, très traditionnellement les dirigeants locaux présentent leur association, ses actions et ses projets.

Enfin l'AG se termine, tout aussi traditionnellement, par le **vote d'une motion**. Cette dernière est reproduite page ci-après. Elle est dûe à **Jean-Paul Kirmann** reprenant une figure de style désormais bien connue depuis la campagne électorale de 2012.

et sa présentation historique de Plainfaing et de sa vallée.

Force est de reconnaître que nous fûmes nombreux à avoir les yeux embués de larmes.

Après la projection, Monsieur Cuny vendait des DVD de son film. Si vous souhaitez acquérir ce témoignage particulièrement émouvant et fort, vous pouvez vous adresser à :

Association Optimage,
135, route du Palmont,
88650 Saint-Léonard.
<http://cuny.jacques.free.fr/>

UNE MOTION



FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION FPN



- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 avons souffert, tout comme les bénéficiaires, de la perte d'un voire deux parents.
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 ne supportons pas d'avoir été divisés dans la souffrance.
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 ne supportons plus les fausses promesses du pouvoir politique.
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 ne supportons plus les humiliations et le mépris manifesté par le pouvoir politique.
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 ne supportons plus l'argument budgétaire prétexté alors que d'autres communautés appuyées par des lobbies puissants bénéficient d'avantages non négligeables revalorisés régulièrement.
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 ne supportons plus le traitement au cas par cas plus que subjectif des dossiers de demande d'indemnisation au titre du décret 2004.
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 ne supportons plus la discrimination envers les orphelins de résistants morts au combat par rapport aux orphelins de résistants déportés ou fusillés.
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 ne supportons plus la différence entre les orphelins de déportés politiques ou raciaux avec les orphelins de déportés militaires (incorporés de force).
- Nous, orphelins de guerre, pupilles de la nation 39/45 non bénéficiaires des décrets 2000 et 2004 acceptons avec bienveillance dans notre communauté les orphelins du terrorisme et souhaitons qu'ils soient protégés mieux que nous l'avons été.

La pause



L'AG est terminée



Dix membres du CA



Au premier rang, de gauche à droite : Anne-Marie Bouttes-Nicolas, Maud Mascio, Paul-Gérard Nunninger, Bernard Garnier, Gilbert Pignard.

Au deuxième rang : François Sahuguet, Roland Gutleben, Jean-Paul Kirmann, Daniel Vautier, Claude Jochem.

Au monument aux morts de Plainfaing





Trois des sept porte-drapeaux. De gauche à droite : Gilbert Pêché, Julien Gérault, Roland Gutleben.



Patrick Lalevée, maire de Plainfaing, Bernard Garnier, Jean-Paul Kirmann, Jean-Marie Lalande, conseiller régional.



Discours du président de la FPN et, en arrière-plan, les quatre autres porte-drapeaux.

Apéritif avant la soirée festive



Le repas



Vie des associations : AG de l'APOGA



À l'invitation du président Claude Jochem, Bernard Garnier et Jean-Paul Kirmann, président et secrétaire général de la FPN, participent à l'Assemblée générale de l'APOGA.

Adresses mail

La vie moderne est ainsi faite que l'information, plus exactement la rapidité de diffusion de ladite information, est devenue un instrument essentiel pour son efficacité, pour la prise de décision.

N'oublions pas non plus les économies que ce moyen de communication est susceptible de générer.

VOS ASSOCIATIONS ET VOTRE FÉDÉRATION ONT BESOIN DE VOTRE ADRESSE MAIL, si vous en avez une.

Merci de communiquer cette adresse au président de votre association et à la FPN : **federation.pupilles@free.fr** en indiquant dans un mail vos noms et prénoms et l'appartenance à votre association (sans oublier, ultérieurement, ses possibles modifications).

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

26 avril 2018

Le Lion de Mer, Saint-Raphaël (Var)

Après le domaine du Mongade à Plainfaing, le groupe Popinns nous accueillera au Lion de Mer, un domaine situé dans le vieux quartier de Saint-Raphaël, à 10 mn à pied de la gare et du port de plaisance.

3 jours / 2 nuits :

115 € / personne

Arrivée le mercredi 25 avril entre 16 et 20 h, départ le vendredi 27 avant 10 h.

Pour bénéficier de ce tarif préférentiel négocié par Jean-Paul Kirmann, **inscrivez-vous rapidement** en contactant le président de votre association départementale ou régionale.



Le tarif comprend :

- L'hébergement en chambre base double (douches et toilettes privées)
- La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour, ¼ vin inclus et café aux déjeuners
- Un repas amélioré pour le dîner
- La mise à disposition d'une salle
- Le cocktail de bienvenue
- Le linge de toilette
- Les lits faits à l'arrivée
- L'accès à toutes les infrastructures

Le tarif ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuelle (selon disponibilité) : 13 € / nuit/chambre
- La prestation hôtelière facultative (ménage quotidien des chambres) : 10 €/nuit/personne
- La présence d'un animal domestique entraîne un supplément de 10 €/nuit
- Les prestations non mentionnées

Précisions : la piscine est chauffée seulement à partir de début mai, toute arrivée hors des horaires prévus doit être signalée.

Congrès de la F NAM Dijon, septembre 2017

La FPN, affiliée à la Fédération Nationale André-Maginot (F NAM), participe chaque année au Congrès organisé traditionnellement à la mi-septembre. Jean-Paul Kirmann, André Sauzer et Bernard Garnier nous représentaient.

Outre les habituels rapports – moral, d'activité, financier – l'un des actes les plus importants de l'Assemblée générale consiste à voter une bonne dizaine de motions, motions qui seront remises au ministère de tutelle.

Si la motion concernant la discrimination dont nous sommes frappés a été reprise dans

des termes identiques à ceux de 2016, nous avons eu la désagréable surprise de ne plus être classés en quatrième position mais seulement en dixième. Les raisons qui nous ont été opposées : « Peu importe le classement puisque toutes les motions sont présentées au Ministre. Il était difficile de conserver à cette place une revendication qui a fort peu de chances d'aboutir. »

La FPN regrette cette décision, elle la regrette d'autant plus qu'en 2017 on fêtait le Centenaire du statut de Pupille de la Nation.

Yves Goasdoué

Très souvent, trop souvent malheureusement, nous avons la douleur de voir disparaître des adhérents. Des adhérents qui, au fil du temps, sont devenus aussi nos amis. La Fédération en est rarement avisée, les présidents d'association le sont parfois, mais pas toujours.

En 2017, la FPN a vu mourir brusquement, sans signes avant-coureurs, un de ses plus fidèles lieutenants, notre ami Yves Goasdoué, président de l'APN Sud-Méditerranée. Nous lui rendons hommage pour son engagement envers son association, envers sa Fédération mais d'abord et avant tout envers l'ensemble des pupilles de la Nation.

Requiescat in pace cher Yves.



Conseil d'Administration (CA) de la FPN

Président : GARNIER Bernard
Secrétaire général : KIRMANN Jean-Paul
1^{er} Vice-président : JOCHEM Claude
Vice-présidente : MASCIO Maud
Vice-Président : VAUTIER Daniel
Trésorier général : SAHUGUET François

Membres :
BEDIN Marlyse
BOUTTES-NICOLAS Anne-Marie
GUTLEBEN Roland
NUNNINGER Paul-Gérard
PARIOT Marguerite
PIGNARD Gilbert

Association des Pupilles de la Nation du Calvados (APN14)

Secrétariat : 6, allée des Pinsons - 14123 FLEURY-SUR-ORNE - 02 31 84 47 29

Association des Pupilles de la Nation de l'Ouest atlantique (APN Ouest)

En cours de création, contacter Anne Magiron 02 28 49 02 88

Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre d'Alsace (APOGA)

3, rue G. Stoffel - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE - 03 89 22 26 85

Association des Pupilles de la Nation Sud-Méditerranée (APN Sud)

1053, route de Prinas, 06620 GRÉOLIÈRES - 04 93 59 98 37

1, av. du Mal de Lattre de Tassigny, 06800 CAGNES-SUR-MER - 06 62 41 96 08

Association des Pupilles de la Nation des Vosges (APN 88)

62, ban Saint-Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

Association des Pupilles de la Nation et des Victimes de Guerre Essonne

11, rue Montenart - 91260 JUVISY-SUR-ORGE - 01 69 21 84 17



FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

affiliée à la Fédération nationale A. Maginot, groupement 252

Président : **Bernard GARNIER**

38, rue de la Fresnaye - 14123 CORMELLES-LE-ROYAL
bernard.garnier14@gmail.com

Site Internet : <http://federation.pupilles.free.fr>